PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 mars 2017 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte :

André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents :
Daniel Leblanc
Françoise Cormier

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2017-0603-106 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Monsieur le maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

2017-0603-107 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6 ET 20 FÉVRIER 2017**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du conseil tenues les 6 et 20 février 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ

2017-0603-108 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant à la liste lot 2 du 2 mars 2017, pour laquelle les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 8 183,90 $ et payé, tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2016-3, lot 2016-4, lot 3 et lot 4 du 2 mars 2017, d'une somme de 144 797,44 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-0603-109 **ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 28 février 2017.

ADOPTÉ

2017-0603-110 **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle en spécifiant qu'elle sera écourtée et remise à la fin de la séance.

2017-0603-111 **ÉVÉNEMENT-BÉNÉFICE – CHŒUR DU MUSÉE D'ART DE JOLIETTE**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'achat d'un billet de golf pour l'événement-bénéfice du Chœur du Musée d'art de Joliette qui aura lieu le samedi 1er avril 2017 à St-Liguori au coût de 125 $.

ADOPTÉ

2017-0603-112 **AVRIL – MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec. La Société canadienne du cancer soutient les personnes atteintes de maladies, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir. La Société canadienne du cancer encourage donc les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

DE décréter que le mois d'avril est le mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

2017-0603-113 **DEMANDE DE CESSION D'UN TRONÇON DE 1 KM DE LA 4E AVENUE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

ATTENDU QUE la section d'une longueur d'un (1) kilomètre, de la 4e Avenue entre la 8e Rue et le chemin Beauséjour, agit comme route collectrice pour rejoindre la Route 158 pour tous les camions desservant la compagnie « *Les produits Kruger* » ;

ATTENDU QUE le 10 janvier 2011, le conseil adoptait la résolution R 035-2011 demandant au ministère des Transports du Québec l'aménagement d'une voie de contournement ;

ATTENDU QU'en 2011, le trafic des camions-remorques desservant *les Produits Kruger* sur la 4e Avenue était de 1 070 camions par semaine et qu'ils sont maintenant 1 400 par semaine ;

ATTENDU QUE le passage d'un seul véhicule lourd sur la chaussée et la structure de rue équivaut au passage de 30 000 à 40 000 véhicules, diminuant d'autant la durée de vie de la 4e Avenue ;

ATTENDU QUE sans compter les automobiles, on parle d'un équivalent de 6 à 8 millions d'automobiles par jour ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports ne semble pas vouloir aménager une voie de contournement ;

ATTENDU QUE la Municipalité a refait une section de la 4e Avenue, entre la 8e Rue et la 4e Rue dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux en 1989 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a refait une autre section de la 4e Avenue pour améliorer la structure en 2004, entre la 4e Rue et le chemin Beauséjour ;

ATTENDU QUE la section d'une longueur de 1 kilomètre de la 4e Avenue entre la 8e Rue et le chemin Beauséjour dessert majoritairement le camionnage de l'industrie *Produits Kruger* ;

ATTENDU QUE l'entreprise des *Produits Kruger* installée à Crabtree emploie 647 personnes de la région qui empruntent la 4e Avenue pour se rendre au stationnement des employés ;

ATTENDU QUE pour conserver ces emplois régionaux, la Municipalité a dû consentir à *Produits Kruger* un crédit de taxes de l'ordre de 240 000 $ sur trois ans ;

ATTENDU QUE l'entreprise *Kruger* conteste son évaluation municipale à chaque dépôt de rôle, ce qui augmente l'effort fiscal des résidents de Crabtree, notamment pour l'entretien des routes ;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette n'a pas déposé de schéma d'aménagement révisé permettant l'augmentation du périmètre urbain de la Municipalité de Crabtree, entraînant ainsi une contrainte au développement de la Municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire persiste dans de nouvelles orientations à limiter le développement de Crabtree ;

ATTENDU QUE le nouvel agrandissement de *Kruger* entraînera une hausse du camionnage en quantité et en poids (camions à 3 essieux transportant des bobines mères) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que la 4e Avenue entre le chemin Beauséjour et la Route 158 revêt un caractère de route collectrice qui devrait dépendre de Transports Québec dont déjà 1,7 kilomètre est à la charge du ministère ;

ATTENDU QUE les coûts d'entretien et de réfection des routes ne cessent de s'accroître ;

ATTENDU QUE depuis 2015 la population de la Municipalité de Crabtree est en décroissance ;

ATTENDU QUE le pouvoir de taxation de la Municipalité est limité à cause du manque d'espace à développer et est limité par les orientations gouvernementales au niveau de l'urbanisme ;

ATTENDU QUE les finances de la Municipalité ne peuvent pas s'accroître aussi rapidement que les besoins ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Laporte, et unanimement résolu par les conseillers :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prendre à sa charge la section d'une longueur d'un kilomètre de la 4e Avenue entre la 8e Rue et le chemin Beauséjour ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au ministre et la direction territoriale des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre et la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la MRC de Joliette, à la ministre responsable de la région de Lanaudière et à notre députée à l'Assemblée nationale.

ADOPTÉ

2017-0603-114 **AUTORISATION DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'installation d'une entrée d'égout pluvial qui est inexistante au 97, 14e Rue pour permettre le raccordement du drain de la résidence entre la limite de propriété et la conduite pluviale dans la rue.

ADOPTÉ

2017-0603-115 **AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2017-297 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 046 362 $ ET UN EMPRUNT DE 2 046 362 $ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE D'UNE SECTION DE LA 4E AVENUE ENTRE LE 53, 4E AVENUE ET LA 9E RUE ET SUR LA 5E RUE ENTRE 2E AVENUE ET LA 4E AVENUE**

André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 2 046 362 $ et un emprunt de 2 046 362 $ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie d'une section de la 4e Avenue entre le 53, 4e Avenue et la 9e Rue et sur la 5e Rue entre la 2e Avenue et la 4e Avenue.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2017-0603-116 **EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2017**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche du personnel d'animation pour le camp de jour de cet été.

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir les postes d'animateurs à combler pour le camp de jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour :

Coordonnatrice du camp de jour :

Kim Demontigny	(2e année d'expérience)

Animatrice et sauveteur de natation :

Alexia Demontigny	(2e année d'ancienneté)

Équipe d'animation :

Julianne Labbé	(7e année d'expérience)
Audrey Lemire	(5e année d'expérience)
Marie-Blanche Lessard	(5e année d'expérience)
Malika Savignac	(4e année d'expérience)
Charlianne Lapierre	(4e année d'expérience)
Catalina Guarderas	(3e année d'expérience)
Charles-Henri Labrosse	(2e année d'expérience)
Camille Brunet	(2e année d'expérience)

Kina Leblanc	(2e année d'expérience)
Eugénette Noury	(2e année d'expérience)
Emy-Jade Demontigny	(1re année d'expérience)
Xavier Turgeon	(1re année d'expérience)
Chloé Riendeau	(1re année d'expérience)
Elyse Farley	(1re année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2017-0603-117 **RETRAIT DE SALARIÉS TEMPORAIRES DE LA LISTE D'EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE deux salariés temporaires n'ayant pas travaillé depuis plus d'un an apparaissent toujours sur la liste des salariés temporaires pouvant être appelés par la Municipalité ;

ATTENDU QU'Il y a lieu de clarifier la situation pour ne plus inclure ces personnes dans la liste des employés potentiels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers d'aviser le syndicat des employés-es municipaux de Crabtree (CSN) que les personnes suivantes ne sont plus considérées comme des salariés de la Municipalité de Crabtree soit :

David Roy
Matthieu Malo Landry

ADOPTÉ

2017-0603-118 **AJUSTEMENT DE LA FACTURE D'EAU DU 65, 8E RUE**

ATTENDU QUE la consommation d'eau annuelle du commerce situé au 65, 8e Rue a subi une hausse de 985,7 M^3 en 2015 à 6 321,6 M^3 en 2016;

ATTENDU QUE la facturation de l'eau en 2017 est basée sur la consommation de 2016 ;

ATTENDU QUE le responsable du traitement des eaux de la Municipalité a démontré, preuve à l'appui, que la hausse de la consommation est reliée à des fuites dans le commerce, causées par un mauvais fonctionnement de certains équipements (toilettes et urinoirs qui coulent en continu) ;

ATTENDU QUE le propriétaire a procédé à des modifications dans ces équipements à la fin de 2016 qui ont ramené, pour les 2 premiers mois de 2017, la prévision de consommation annuelle à 3 631 M^3 ;

ATTENDU QU' il y a lieu à titre d'ajustement de modifier la facturation de 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avertir le propriétaire du commerce que cette mesure de correction est exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le directeur général à procéder à une modification de la facturation de l'eau du compte de taxes 2017, en fixant le coût pour une consommation annuelle de 3 631 M^3 pour la somme de 5 414,58 $;

DE demander au responsable de la station de purification d'eau potable de faire un suivi mensuel en 2017 et d'aviser provisoirement le

propriétaire du commerce de toute consommation anormale ;

QU'en contrepartie le propriétaire s'engage à faire les réparations nécessaires aux équipements en question afin d'éviter le gaspillage d'eau potable.

ADOPTÉ

2017-0603-119 **PRÊT DE SALLE POUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'UNE ATHLÈTE DU CLUB BMX DE CRABTREE**

ATTENDU QUE la résidente de Crabtree, Andréa Grandchamp participera au championnat du monde 2017 de BMX en Caroline du Sud ;

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour utiliser gratuitement le Centre communautaire et culturel ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du Centre communautaire et culturel le samedi 3 juin 2017, pour l'activité de financement d'Andréa Grandchamp dans le cadre du Championnat du monde BMX 2017.

ADOPTÉ

2017-0603-120 **OFFRE DE SERVICE POUR CARACTÉRISATION DU SOL SOUS LA DALLE À L'ARÉNA**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 23 février 2017 (N/D : OSE4226R-17) de Solmatech inc., préparée par Jessica Rousseau, B.Sc. Chargée de projet-Environnement concernant la caractérisation environnementale des sols à l'Aréna Roch-Lasalle pour la somme totale de 2 550 $ excluant les taxes ;

QUE les crédits disponibles soient affectés au règlement d'emprunt 2016-289.

ADOPTÉ

2017-0603-121 **COLLECTE DE BOUTEILLES DU CLUB BMX**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder l'autorisation au Club BMX de Crabtree pour une collecte de bouteilles dans la Municipalité de Crabtree, le dimanche 23 avril 2017.

ADOPTÉ

2017-0603-122 **ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu d'adhérer à l'Association Québec-France pour une période de 2 ans pour la somme totale de 115 $ et que la personne responsable soit Françoise Cormier.

ADOPTÉ

2017-0603-123 **OFFRE DE SERVICE – INGÉNIERIE DE STRUCTURE**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 27 février 2017 (N/Réf : CRBM 999-0047167-PP) de EXP inc., préparée par Simon

Harnois, ing.. Chargé de projets Structure concernant l'évaluation de la capacité d'un plancher pour une somme totale de moins de 3 000 $ excluant les taxes ;

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉ

2017-0603-124 **PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le président d'assemblée permet une seconde période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle en spécifiant qu'elle sera limitée à 30 minutes.

2017-0603-125 **AJOURNEMENT**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au lundi 20 mars à 19 h ;

ADOPTÉ

La séance est ajournée à 19 h 35.

Denis Laporte, maire	Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.